



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 mars 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Troisième session

Genève, 26 mai-6 juin 2003

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Application des propositions d'action

du Groupe intergouvernemental sur les forêts/

Forum intergouvernemental sur les forêts

et du Plan d'action du Forum des Nations Unies

sur les forêts : progrès réalisés dans la mise en oeuvre

### Aspects économiques des forêts

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1/1 du Forum des Nations Unies sur les forêts relative au programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2001-2005, selon laquelle le Forum devrait examiner à sa troisième session les aspects économiques des forêts. Le rapport évalue l'état de la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) relatives aux aspects économiques des forêts, et il met en évidence les défis futurs et les questions essentielles que le Forum pourrait examiner en vue d'accélérer les progrès pour parvenir à une gestion durable des forêts.

---

\* E/CN.18/2003/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1–2	3
I. Aperçu général et approche .....	3–9	3
II. Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts .....	10–69	6
A. Progrès réalisé dans la mise en oeuvre et nouvelles questions .....	10–50	6
B. Moyens d'exécution .....	51–59	15
C. Thèmes communs devant être examinés .....	60–69	17
III. Conclusions .....	70–74	19
IV. Questions à examiner .....	75	20

## Introduction

1. Conformément au programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Forum devrait examiner à sa troisième session l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) qui concernent les aspects économiques des forêts<sup>1</sup>. Le présent rapport évalue les progrès réalisés dans l'application des propositions d'action du GIF/FIF relatives aux aspects économiques des forêts et met en évidence les nouvelles difficultés auxquelles le Forum devrait accorder son attention.

2. Le présent rapport a été élaboré par la Banque mondiale, en consultation avec les autres organismes membres du Partenariat sur les forêts, afin de faciliter les délibérations à la troisième session du Forum. Le rapport utilise diverses sources d'informations, notamment les rapports nationaux soumis volontairement à la deuxième et à la troisième sessions du Forum, les conclusions tirées des initiatives prises par les pays et les organismes, les informations fournies par les membres du Partenariat, les rapports et les documents directifs élaborés par les organismes multilatéraux de développement et d'assistance technique et les donateurs bilatéraux, et la documentation scientifique et relative aux politiques générales.

### I. Aperçu général et approche

3. Les forêts sont la source de nombreux biens et services, aussi bien commerciaux que non commerciaux, qui ont une importance économique considérable. Les produits ligneux et non ligneux extraits des forêts et leurs liens importants avec les industries de transformation sont des éléments significatifs pour la croissance économique, les revenus et l'emploi dans de nombreux pays développés et en développement. On a estimé que 25 % de la population mondiale dépendent à des degrés divers des forêts pour leurs moyens d'existence. Environ 500 millions de personnes qui vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts denses – la plupart dans la pauvreté – dépendent d'une manière cruciale des forêts pour leurs moyens de subsistance et comme source de revenu. Les services fournis par les forêts vont de la conservation de la biodiversité et des sols à la régulation du climat, et de la protection des bassins versants à la préservation des valeurs spirituelles et religieuses. Ces valeurs non commerciales des forêts, dont certaines ont une portée mondiale, touchent notre vie quotidienne et sont de plus en plus appréciées et estimées.

4. L'équilibre entre la production et la conservation, la répartition des bénéfices et des responsabilités découlant de l'utilisation des forêts et la protection parmi les différentes parties intéressées, et les questions à plus long terme de viabilité des forêts et de santé de l'environnement, ne sont, malgré leur importance cruciale, pas toujours gérés de la manière la plus efficace possible. La gestion des avantages et des inconvénients sociaux, économiques et écologiques est techniquement difficile et politiquement complexe; et il est critique de tenir compte de certaines réalités fondamentales au sujet de ce qui se passe dans les forêts pour entamer un processus de gestion durable des forêts.

## **Les quatre réalités concernant les forêts au XXI<sup>e</sup> siècle**

5. Premièrement, la protection et l'utilisation à des fins productives des forêts doivent être des activités complémentaires, et non conflictuelles. Les forêts naturelles à haute valeur commerciale continueront d'être importantes pour la production, l'emploi et l'obtention de recettes fiscales, et l'objectif doit être de les utiliser d'une manière qui donne d'importants bénéfices économiques, environnementaux et sociaux. Cela exigera l'application effective de normes plus élevées de gestion scientifique et technique des ressources forestières, ainsi que la formulation et l'application de politiques commerciales et économiques (telles que la fixation du prix du bois sur pied et les redevances de concessions) afin d'obtenir des prix appropriés pour les ressources.

6. Deuxièmement, dans la plupart des pays, le principal acteur financier en ce qui concerne la production forestière sera le secteur privé. Au total, le niveau d'investissements et d'activités du secteur privé dans les forêts dépasse de loin celui des investissements publics internationaux et nationaux. Pour aboutir à un succès, toute stratégie de réforme ou de changement dans le secteur forestier doit tenir compte effectivement de ce fait.

7. Troisièmement, les collectivités qui dépendent fortement des forêts – qui sont souvent pauvres et défavorisées – sont omniprésentes dans de nombreuses zones forestières. Il y a une tendance de plus en plus marquée au niveau mondial à attribuer la propriété des forêts aux collectivités locales. Pour résoudre les problèmes majeurs de gouvernance et de répartition équitable des bénéfices et pour assurer la gestion durable à long terme des ressources, il est essentiel de faire participer effectivement ces collectivités à la prise de décisions sur l'utilisation et la conservation des forêts, et à l'application de ces décisions, ainsi qu'aux bénéfices qui en découlent.

8. Quatrièmement, à l'échelle de l'ensemble de l'économie, les réformes des politiques et les activités dans d'autres secteurs peuvent avoir des effets intersectoriels sur les forêts encore plus importants que ceux qui découlent des activités à l'intérieur du secteur. De vastes réformes comme la libéralisation des échanges, et notamment l'élimination des contrôles sur les exportations, peuvent provoquer la destruction des forêts si elles ne sont pas accompagnées par des mesures compensatoires. Les effets négatifs des subventions agricoles qui encouragent la mise en culture injustifiée de terres sont bien connus, par exemple. Il faut donc veiller à ce que les forêts soient intégrées à la planification générale du développement d'un pays, sinon les effets négatifs d'autres secteurs sur les forêts et les populations qui en dépendent ne seront probablement pas corrigés.

9. Les délibérations intergouvernementales sur les politiques qui ont eu lieu au sein du GIF et du FIF ont tenu compte de ces réalités et des défis posés par les ressources forestières. Les principales propositions d'action du GIF/FIF pour la promotion de la gestion durable des forêts en ce qui concerne leurs aspects économiques ont été regroupées selon quatre grands domaines d'activité (voir tableau). La description qui suit n'est ni un texte négocié, ni une tentative de remplacer un texte négocié; elle a plutôt pour objet de faciliter l'examen des nombreuses propositions d'action pertinentes du GIF/FIF. Le rapport traite de ces quatre grands domaines d'activité ainsi que des moyens d'application et des

questions communes pertinentes identifiées dans le programme de travail pluriannuel du Forum.

**Tableau**

<i>Domaine d'action</i>	<i>Propositions d'action émanant du</i>	
	<i>GIF<sup>a</sup></i>	<i>FIF<sup>b</sup></i>
<b>Évaluation et internalisation complète des coûts des biens et services forestiers.</b> Identifier et évaluer la gamme complète des biens et services forestiers, mettre au point et échanger des méthodes d'évaluation, examiner les moyens d'internaliser tous les coûts des produits et de l'utilisation des ressources, et mesurer les facteurs extérieurs.	89 h), 104 a), 104 b), 58 b) iv), 134 a), 134 b)	107 a), 107 b), 107 c), 107 d), 41 c), 41 d), 64 h), 122 f)
<b>Instruments économiques et de politique visant à faciliter la gestion durable des forêts.</b> Mettre au point et utiliser des instruments économiques et des incitations appropriées afin d'accroître le recouvrement de la plus-value, et promouvoir et encourager la participation du secteur privé à l'obtention de bénéfices grâce aux ressources forestières ainsi qu'élaborer et appliquer des politiques visant à assurer une répartition équitable de ces bénéfices. Encourager la mise au point de politiques macroéconomiques et de politiques intersectorielles qui appuient et favorisent la gestion durable des forêts.	70 b)	115 a), 115 b), 115 c), 115 d), 115 e), 115 f), 115 g), 122 b), 122 d)
<b>Commerce international et accès aux marchés des produits forestiers.</b> Améliorer l'accès aux marchés des biens et services forestiers, effectuer des études de marché, examiner les relations entre la gestion durable des forêts, le commerce et la certification volontaire, et les travaux sur la transparence des marchés, et échanger des informations sur le commerce illégal ainsi que renforcer les capacités des collectivités locales et faciliter leur accès aux marchés internes et extérieurs.	128 a), 128 b), 128 c), 131 a), 131 b), 132 a), 132 b), 133 a), 133 b), 133 c), 133 d), 133 e), 133 f), 133 g), 135 a), 135 b)	41 a), 41 b), 41 e), 41 f), 41 g), 64 i)
<b>Données et informations sur les marchés et les prix.</b> Améliorer la transparence des marchés ainsi que la collecte de données et la diffusion d'informations sur les prix des produits forestiers et de leurs substituts, et examiner les politiques qui ont un impact direct sur les prix et appuyer la gestion durable des forêts tout en décourageant la surutilisation et les procédés de fabrication inefficaces.		41 e), 121 d), 122 e)

<sup>a</sup> Telles qu'elles figurent dans le rapport du GIF sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.17/1997/12); les alinéas pertinents sont indiqués ci-après.

<sup>b</sup> Telles qu'elles figurent dans le rapport du FIF sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.17/2000/14); les alinéas pertinents sont indiqués ci-après.

## **II. Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) et du Plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts**

### **A. Progrès réalisé dans la mise en oeuvre et nouvelles questions**

#### **1. Évaluation et internalisation complète des coûts des biens et services forestiers**

10. Étant donné que des facteurs externes importants et des biens publics ont des liens avec les forêts, une évaluation précise des biens et services forestiers est nécessaire en vue d'une allocation efficace des ressources, d'une amélioration du bien-être et d'une comptabilité de l'environnement, et les propositions d'action du GIF/FIF ont fortement mis l'accent sur cet aspect de la gestion durable des forêts. Les statistiques concernant la valeur des produits ligneux sont considérées comme fiables et complètes, mais la valeur des produits non ligneux est beaucoup plus difficile à déterminer. De nombreux pays ont fait état de problèmes en ce qui concerne l'application de techniques d'évaluation non fondées sur le marché. Il existe une vaste documentation scientifique sur des techniques d'évaluation de plus en plus perfectionnées, et elles sont de plus en plus appliquées d'une manière empirique, mais il semble qu'il faille améliorer leur applicabilité pratique et leur utilité pour la prise de décisions.

11. L'internalisation complète des coûts est cruciale lorsque des facteurs externes interviennent. Si les facteurs externes négatifs ne sont pas pris en considération et tous les coûts ne sont pas inclus, cela peut aboutir à une surproduction ou à une surutilisation importante et nuisible des ressources. Des mesures telles que l'analyse de la durée utile des produits ligneux sont devenues plus populaires, et l'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets est prévue par la législation dans de nombreux pays, ce qui permet d'améliorer l'internalisation complète des coûts de la chaîne de production du bois et de l'utilisation des ressources forestières et des produits ligneux.

#### **2. Instruments économiques et de politique visant à faciliter la gestion durable des forêts**

12. *Recouvrement de la plus-value.* Un recouvrement insuffisant de la plus-value réduit les ressources gouvernementales, constitue une subvention déguisée et fait augmenter l'inefficacité. Un faible niveau de recouvrement de la plus-value est généralement indicatif d'une comptabilité inappropriée des ressources forestières et d'une mauvaise évaluation des forêts. Un manque de concurrence et d'informations sur les prix internationaux ainsi que des procédures complexes de recouvrement peuvent également entraîner un faible niveau de recouvrement de la plus-value. Les activités illégales liées à un faible taux de recouvrement de la plus-value renforcent le gaspillage dans l'exploitation et l'allocation inefficace des ressources, et entravent la gestion durable des forêts.

13. Même s'il y a eu des tentatives pour accroître le recouvrement de la plus-value, par exemple grâce à des audits indépendants des systèmes de recettes au Cameroun et au Malawi, une estimation récente de la Banque mondiale indique que les pertes de recettes dues à la collecte insuffisante d'impôts et de redevances auprès

des opérations forestières légales s'élèvent à 5 milliards de dollars des États-Unis par an dans le monde entier. Cela représente plus de trois fois le niveau du financement de l'aide publique au développement (APD) pour la gestion durable des forêts.

14. La mise en place de systèmes appropriés de comptabilité et d'évaluation des ressources forestières est une mesure indispensable pour améliorer le recouvrement de la plus-value, accroître l'efficacité, éliminer les subventions déguisées et empêcher la réalisation de bénéfices exceptionnels (voir sect. A.1 ci-dessus). La simplification des systèmes de recouvrement de la plus-value grâce à des échanges d'informations et de données sur les meilleures pratiques ainsi qu'à la diffusion d'informations fiables sur les prix internationaux peut être facilitée par le biais de la coopération internationale.

15. *Instruments économiques visant à protéger l'environnement.* On a constaté au cours de ces dernières années que l'on avait davantage tendance à élaborer des instruments économiques visant à protéger l'environnement et à tirer parti des bienfaits des écosystèmes. D'après une enquête menée à l'échelle de la planète, près de 300 services liés à l'environnement sont actuellement rémunérés ou susceptibles de l'être à l'avenir. Des formules prometteuses voient le jour un peu partout – introduction de droits au développement négociables au Brésil, versements de fonds pour le carbone, l'eau et la diversité biologique au Costa Rica, octroi de concessions permettant de préserver la diversité biologique au Guyana et protection des monts Catskill afin de conserver les réserves en eau de la ville de New York, aux États-Unis, notamment.

16. Le Protocole de Kyoto<sup>2</sup> à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>3</sup> et la Convention sur la diversité biologique<sup>4</sup>, en soulignant le rôle que jouent les forêts dans la fixation du carbone, ont permis de mettre l'accent sur la question de la rémunération des services écologiques fournis par les forêts. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et notamment le Programme opérationnel de gestion intégrée des écosystèmes récemment lancé, offre la possibilité de promouvoir une gestion viable des forêts en augmentant les flux financiers destinés aux services fournis par les écosystèmes.

17. L'article 6 du Protocole de Kyoto, qui promeut la mise en place de « mécanismes souples », permet une mise en oeuvre commune des projets relatifs à la réduction des émissions et l'article 12, les échanges compensés de commerce de carbone, projet par projet, entre pays développés et pays en développement dans le cadre du mécanisme pour un développement « propre ». Trois initiatives conçues pour soutenir les projets menés en vertu de ces articles sont prometteurs : le Fonds prototype pour le carbone qui fournit un cadre d'action, d'apprentissage et de recherche visant à montrer comment les transactions concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre peuvent contribuer au développement durable; le Community Development Carbon Fund (Fonds de développement communautaire pour le carbone), qui vise les communautés rurales des pays les plus petits et les plus pauvres et des petits États insulaires en développement et concerne la fixation des gaz à effet de serre; et le BioCarbon Fund (Fonds pour le biocarbone) dont l'objectif est de financer les projets qui conservent ou fixent les gaz à effet de serre dans les forêts, et les écosystèmes agricoles et autres des pays en développement et en transition.

18. *Incidences des politiques économiques et intersectorielles.* Les incidences – en particulier les incidences négatives – sur les forêts des activités forestières sont souvent négligeables par rapport à celles des politiques et projets menés dans d'autres secteurs tels que l'agriculture et le développement des zones rurales, la construction d'infrastructures, les industries extractives, le commerce et la production d'énergie. Les réformes économiques de portée générale, telles que la libéralisation du commerce et la suppression des contrôles à l'exportation ou la décentralisation du contrôle exercé sur la façon dont les ressources sont allouées, si elles ne s'accompagnent pas des garanties appropriées, peuvent également conduire à la surexploitation. Les subventions agricoles, en faussant la valeur des terres forestières, peuvent encourager des conversions injustifiées, et les grands projets d'infrastructure peuvent être à l'origine directe de la disparition de vastes zones forestières ou permettre un accès qui, s'il n'était pas géré comme il convient, est susceptible de se traduire par une surexploitation ou une perte des ressources forestières.

19. C'est en tenant compte des questions relatives aux forêts dans les politiques de développement économique générales d'un pays et en incorporant les influences intersectorielles dans les programmes forestiers nationaux que l'on devrait pouvoir aborder les incidences des divers secteurs économiques sur les forêts et ceux qui en dépendent. Le programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le renforcement des liens intersectoriels entre les politiques forestières et les autres politiques nationales permet de mieux faire comprendre au public les principaux problèmes, de trouver des solutions pratiques à ces problèmes, d'établir un réseau international officiel d'informations et de connaissances, et de recommander l'adoption de mesures prioritaires aux niveaux national, régional et international. La nouvelle politique forestière de la Banque mondiale reconnaît l'importance des incidences intersectorielles (en particulier celles qui sont associées à ses prêts d'aide à l'ajustement) sur les forêts et oeuvre à la mise au point d'un processus pilote permettant de cerner les effets de ces opérations sur les forêts et de concevoir, le cas échéant, les mesures permettant de remédier aux impacts négatifs. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté constituent également des instruments importants pour aborder les questions intersectorielles. À ce jour toutefois, un petit nombre d'entre eux ont pris en compte de façon explicite la question des forêts et il est nécessaire d'inclure cette dernière, dans toute la mesure possible, dans les documents qui sont en cours d'élaboration. Les programmes forestiers nationaux permettent également d'examiner de façon approfondie les incidences intersectorielles sur les forêts.

### **3. Commerce international et accès au marché des produits forestiers**

20. Une note du Secrétaire général sur le commerce et la gestion durable des forêts a été établie pour la deuxième session du Forum (voir E/CN.18/2002/5). La présente section récapitule et actualise les principaux éléments de ce rapport.

21. La valeur mondiale des exportations de produits forestiers (grumes, sciages, panneaux, pâte de bois et papier) est actuellement de 133 milliards de dollars, le papier représentant environ la moitié de ce chiffre. La valeur des exportations de produits forestiers n'a cessé de croître rapidement, même si récemment, elle s'est stabilisée aux alentours de 130-140 milliards de dollars par an. S'agissant des produits forestiers non ligneux, la valeur des exportations de bambou et de jonc a été estimée récemment à au moins de 2,9 milliards de dollars par an; ces

exportations revêtent une importance particulière pour la Chine et certains pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

22. Les exportations de produits forestiers représentent moins de 10 % de la production industrielle de grumes et quelque 30 % du papier et du carton produits est exporté. Le commerce international se concentre dans un petit nombre de régions (surtout développées). On a par exemple estimé en 1995 qu'un tiers des échanges internationaux de produits forestiers se faisaient entre les pays d'Europe tandis que les flux commerciaux entre régions en développement et à partir des régions en développement vers les régions développées ne représentaient qu'environ 1 à 2 milliards de dollars par an, soit 1 à 2 % du total.

23. *Accès aux marchés des produits forestiers.* L'accès aux marchés des produits forestiers s'est considérablement amélioré au cours de ces dernières années suite aux négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay qui ont permis de réduire les droits de douane perçus sur les produits forestiers et le niveau de progressivité de ces droits. Toutefois, des barrières non tarifaires telles que la limitation des importations de produits forestiers issus de forêts gérées de manière non viable, notamment au niveau sous-national, peuvent affecter l'accès aux marchés de nombreux produits forestiers. Par ailleurs, aucun consensus ne s'est encore dégagé sur des questions telles que la suppression des mesures unilatérales (par exemple, les interdictions d'exporter imposées par les pays producteurs et les boycotts dans les pays consommateurs), dans la mesure où ces derniers sont incompatibles avec les accords internationaux.

24. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), en convenant pour la première fois de faire du commerce et de l'environnement un point officiel de son ordre du jour dans le cadre de la Déclaration ministérielle publiée à l'issue de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha du 9 au 13 novembre 2001 (A/C.2/56/7, annexe), s'est engagée à négocier la réduction ou, le cas échéant, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux biens et services d'environnement. À ce jour, l'OMC n'a pas encore établi de définition générale des biens d'environnement. Compte tenu de l'intérêt évident des consommateurs pour des produits forestiers ligneux et non ligneux durables, le Forum souhaitera peut-être envisager de collaborer avec l'OMC et autres organismes connexes.

25. *Promotion de l'utilisation des essences les moins utilisées.* La promotion de l'utilisation des essences les moins utilisées peut constituer un excellent moyen d'accroître la valeur des ressources forestières, de réduire la dépendance vis-à-vis des essences traditionnelles, de fournir un revenu aux pauvres et, de manière générale, de promouvoir une gestion viable des forêts. Il peut notamment s'agir de produits qui n'ont pas encore été largement utilisés mais également de produits qui ont été remplacés par des substituts synthétiques. L'intérêt croissant pour les produits naturels signifie qu'il existe désormais des marchés pour certains des produits forestiers non ligneux, par exemple les produits pharmaceutiques. À condition que des marchés opérationnels puissent être créés, un produit naturel, s'il est compétitif et répond à l'attente des clients, peut se tailler une part de marché. Par ailleurs, les apports nécessaires en matière de capitaux et de technologies pour l'extraction et le traitement sont en général peu élevés et l'on dispose ainsi de débouchés pour une main-d'oeuvre pauvre et peu qualifiée.

26. *Certification.* Entant qu'outils économiques visant à promouvoir une gestion viable des forêts et à promouvoir le commerce de produits forestiers venant de

ressources forestières gérées rationnellement, la certification volontaire du système de gestion des forêts et l'étiquetage des produits forestiers se sont considérablement améliorés au cours de ces dernières années. À ce jour, les zones forestières certifiées dans le cadre de divers projets à l'échelon de la planète sont estimées à environ 130 millions d'hectares, contre quelque 5 millions d'hectares seulement en 1998. Sur ce total, les forêts tropicales représentent environ 10 millions d'hectares.

27. Toutefois, l'existence d'un certain nombre de systèmes de certification nécessite une harmonisation et plusieurs initiatives sont menées actuellement pour assurer leur compatibilité, notamment le Mutual Recognition Framework (Cadre de reconnaissance mutuelle). Les initiatives de certification en cours assorties de dispositions pour la certification de groupe et les propositions de certification hiérarchiques ou modulaires sont particulièrement importantes en ce qu'elles permettent aux petites et moyennes entreprises et aux populations autochtones de disposer de davantage de temps pour trouver les meilleures pratiques et de collaborer pleinement au processus de certification.

28. *Appui apporté aux collectivités locales pour leur permettre d'accéder aux marchés.* Faire participer les collectivités à la transformation et à la commercialisation des produits forestiers est considéré comme un moyen important de s'assurer non seulement que la mondialisation et l'accès aux marchés internationaux bénéficient directement aux communautés relativement pauvres qui dépendent des forêts mais également que les forêts sont gérées pour leur pleine valeur économique. Des marchés qui fonctionnent bien, qu'il s'agisse de marchés de consommateurs au niveau des villages ou de marchés industriels et internationaux, peuvent permettre une répartition plus équitable des bienfaits des forêts au sein des communautés et des familles, et notamment de la population féminine. Les marchés locaux peuvent revêtir une grande importance pour la création de revenus et il convient de prendre des mesures pour aider les collectivités locales à répondre aux besoins du marché en veillant à la qualité des produits et en s'assurant que l'approvisionnement est suffisant et régulier.

29. La promotion du café cultivé sous écran d'ombre certifié et commercialisé partout dans le monde dans des magasins vendant du café pour gourmets et des aliments organiques constitue une initiative prometteuse. Le Fonds pour l'environnement mondial soutient activement ces initiatives car elles fournissent de remarquables habitats et des couloirs protégeant la diversité biologique et décourageant la déforestation. Une autre initiative, dans le cadre de la Réserve de la biosphère maya, soutient les concessions forestières accordées aux communautés qui coupent le bois selon des méthodes assurant la viabilité des forêts et le traitent sur place pour améliorer sa valeur ajoutée.

30. *Commerce illicite des produits forestiers.* Le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts s'est intéressé au problème du commerce illicite des produits forestiers, qui occupe depuis quelques années une place prédominante dans les travaux de diverses instances internationales. L'abattage illégal et le commerce illicite des produits forestiers sont souvent associés à des pratiques forestières non viables, à l'augmentation du coût de la gestion des forêts et à l'aggravation des défaillances du marché. À l'échelle internationale, la Banque mondiale estime que la valeur sur le marché des pertes annuelles dues à l'abattage illégal s'élève à plus de 10 milliards de dollars des États-Unis, soit huit fois le montant total de l'APD en faveur de la gestion écologiquement viable des forêts.

31. La Conférence ministérielle consacrée aux législations et à la gouvernance dans le domaine des forêts, qui s'est tenue en septembre 2001 à Bali (Indonésie), a porté sur l'abattage illégal des arbres, le commerce illicite, le braconnage et la corruption. La déclaration ministérielle issue de la Conférence de Bali<sup>5</sup>, qui a fait l'objet d'un large consensus, encourage une solution coopérative aux problèmes liés à l'application des lois et à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier dans la région de l'Asie du Sud-Est. Une initiative régionale similaire a été lancée en Afrique et devrait également être engagée prochainement en Amérique latine et en Europe. Certains grands pays consommateurs se sont engagés à étudier soigneusement leur législation forestière et leur capacité à l'appliquer de façon à décourager l'abattage illégal des arbres. En ce qui concerne le secteur privé, plusieurs grandes entreprises faisant le commerce du bois appliquent des systèmes de gestion de l'environnement conçus pour garantir que le bois provienne de sources sans danger pour l'environnement et pour la société. L'Union européenne a mis l'accent sur la question du commerce illicite dans ses pays membres et s'emploie à énoncer des approches coopératives aux fins de sa répression. Le Forest Integrity Network de Transparency International est une coalition mondiale réunissant des parties prenantes qui s'attachent à trouver des moyens de lutter contre la corruption grâce à des approches multipartites. Enfin, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction<sup>6</sup> contribue aussi à la prévention du commerce illicite.

#### **4. Données et informations relatives aux marchés et aux prix des produits forestiers**

32. L'existence d'informations sur les prix actuels et prévus du bois et des produits du bois faciliterait les décisions en matière d'investissements et contribuerait à une utilisation plus efficiente des ressources. L'obtention rapide de données à jour est importante pour la promotion de marchés pour les espèces moins utilisées et d'autres produits et services forestiers. Des informations transparentes et actualisées concernant les opérations commerciales permettront aussi de limiter la corruption, la fraude fiscale et la spéculation et de promouvoir une meilleure perception de la rente.

33. Divers pays publient régulièrement des données concernant le marché des produits forestiers, notamment dans *Maskayu*, bulletin mensuel de l'Office malaisien de l'industrie du bois (Malaysian Timber Industry Board); *STA Review*, publié par la Sarawak Timber Association; *China Forest Products Market Information* et *Ghana Gazette*. L'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) publie quant à elle une lettre d'information contenant des informations sur les exportateurs africains.

34. Les organisations internationales, en particulier la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe fournissent des informations statistiques détaillées sur la production, le commerce et les prix des produits forestiers. Ainsi, la FAO tient depuis 1964 un registre des produits forestiers, et diffuse ces informations sous format papier et en ligne. Toutefois, les données concernant les produits et les ressources forestiers non ligneux, l'abattage, la transformation et le commerce sont rares et fragmentaires, du fait que les activités liées aux produits non ligneux provenant des forêts sortent souvent du champ d'application des statistiques, d'où l'impossibilité d'en évaluer le volume et la valeur en termes de commerce.

L'établissement de davantage de statistiques dans ce domaine est donc un autre domaine sur lequel doit porter l'action internationale.

## 5. Questions nouvelles

35. Les questions nouvelles essentielles liées aux aspects économiques des forêts découlent de deux grands engagements internationaux : les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>7</sup> et définis lors du Sommet du Millénaire, d'une part, et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Plan d'application de Johannesburg)<sup>8</sup>, d'autre part. La Déclaration comme le Plan mettent l'accent sur la réduction de la pauvreté, et tous deux font également ressortir que la gestion écologiquement viable des forêts est l'une des diverses approches à retenir.

36. *Les objectifs du Millénaire en matière de développement.* L'élimination de la pauvreté, premier des objectifs du Millénaire en matière de développement, est clairement liée aux aspects économiques des forêts. Un quart de la population pauvre du monde tire des forêts une partie ou la totalité de ses moyens de subsistance, et toute mesure visant à accroître les revenus tirés des forêts serait vraisemblablement bénéfique pour les populations rurales qui vivent dans des zones très forestières ou à proximité de ces zones. L'élargissement et la facilitation de l'accès aux ressources et la définition de droits de propriété stables et transférables permettront aux populations pauvres de diversifier leurs modes d'existence et, dans le même temps, de promouvoir l'utilisation durable de ces ressources. L'objectif du Millénaire visant à assurer un environnement durable (objectif 7) est lui aussi clairement lié aux aspects économiques des forêts, dans la mesure où garantir la gestion écologiquement viable des forêts contribue à la stabilité de l'environnement en général.

37. *Le Sommet mondial pour le développement durable.* Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, a été l'occasion d'examiner et de mettre en avant, entre autres grandes questions, l'utilité de la gestion écologiquement viable des forêts pour le développement durable en général, et plus précisément s'agissant de l'élimination de la pauvreté, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'eau potable et à une énergie d'un coût abordable. Les mesures envisagées mettent l'accent sur la création d'institutions et l'instauration de partenariats entre les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics et le secteur privé, les communautés autochtones et locales et les organisations non gouvernementales, pour parvenir à une gestion écologiquement viable des forêts. Les participants au Sommet ont lancé un appel en faveur du renforcement de la volonté politique de faire de la gestion écologiquement viable des forêts une réalité en l'inscrivant au nombre des priorités de l'ordre du jour politique international, et en tenant pleinement compte des liens existant entre le secteur forestier et d'autres secteurs, grâce à des approches intégrées. Ils ont également insisté sur l'importance de la mise en oeuvre accélérée des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts par les pays et par le Partenariat sur les forêts, en tant que moyen de promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts et l'élimination de la pauvreté.

38. Certaines des questions cruciales en matière de gestion écologiquement viable des forêts issues du Sommet du Millénaire et du Sommet pour le développement

durable sont pertinentes dans le contexte de la mise en oeuvre à l'échelle nationale et dans celui de la coopération internationale, comme cela est explicité plus loin.

39. *Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)*. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont récemment approuvé les DSRP, entre autres initiatives, comme étant les schémas décidés et conçus par les pays aux fins de l'établissement des priorités en matière de réformes d'orientation et de dépenses publiques, et aux fins de l'octroi d'une aide internationale à l'appui de l'élimination de la pauvreté. Les banques de développement régionales et les donateurs bilatéraux sont très favorables aux DSRP, qu'ils considèrent comme des instruments essentiels propices à l'harmonisation et à la coordination de l'aide internationale. Un DSRP (assorti de l'aide et des fonds connexes) peut devenir un puissant mécanisme de promotion de la gestion écologiquement viable des forêts.

40. En réalité, les DSRP élaborés jusqu'à présent n'ont cependant guère accordé d'importance à la gestion écologiquement viable des forêts en tant que moyen d'atténuer la pauvreté. Il est ressorti d'une récente étude portant sur 25 DSRP provisoires ou finalisés concernant des pays d'Afrique subsaharienne que si plus de 80 % des rapports faisaient état du secteur forestier, ces références étaient le plus souvent superficielles et l'analyse de la relation de cause à effet entre le secteur forestier et la pauvreté laissait à désirer.

41. L'une des conclusions notables de cette étude est la nécessité de procéder à des analyses systématiques (au niveau national) du lien entre le secteur forestier et l'élimination de la pauvreté (défini au sens large de façon à inclure le revenu, la santé, la sécurité, l'autonomisation etc.), qui devraient être intégrées aux DSRP de façon à ce que le rôle des forêts dans l'élimination de la pauvreté puisse être correctement évalué.

42. *Participation du secteur privé à la gestion écologiquement viable des forêts*. Le secteur privé est un acteur essentiel dans le secteur forestier, en termes d'investissements, de gestion, de production et de propriété. Il intervient en effet dans la gestion des concessions, la mise en valeur des plantations forestières et le traitement en aval des produits forestiers.

43. Globalement, les investissements et l'activité du secteur privé dans le secteur forestier sont de loin supérieurs à ceux de la communauté internationale. Dans la plupart des pays, le principal acteur financier dans le domaine de la production forestière sera le secteur privé, qui participera parfois à grande échelle, parfois à petite échelle, et parfois encore au titre de partenariats avec les collectivités locales.

44. Toute stratégie de réforme ou de changement dans le secteur forestier doit prendre effectivement en considération le secteur privé et créer un climat propice aux investissements afin d'encourager l'apport de fonds privés provenant de parties prenantes soucieuses de l'environnement et de la société. La Stratégie forestière de la Banque mondiale laisse penser que l'on peut y parvenir en renforçant l'efficacité économique et sociale des concessions d'exploitation du bois, en élaborant des systèmes de certification et des codes de conduite, en encourageant la participation des petites et moyennes entreprises et des communautés autochtones, en affinant la législation relative aux investissements étrangers directs, en instituant des mécanismes de couverture partielle des risques le cas échéant, etc.

45. L'instauration de partenariats entre le secteur public et le secteur privé est un moyen utile et nouveau de renforcer l'engagement du secteur privé en faveur de la

gestion écologiquement viable des forêts. Il est en outre encourageant de constater que le secteur privé favorise de plus en plus la consultation et la prise de décisions dans le cadre d'initiatives telles que le dialogue multipartite au sein du Forum, le Forum des administrateurs consacré aux forêts, le programme pour une industrie forestière viable du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et le Conseil international des associations forestières et du papier (ICFPA). La Société financière internationale (SFI) a récemment mis en place trois nouveaux dispositifs environnementaux qui encourageront la viabilité écologique et sociale accrue des activités du secteur privé sur les marchés émergents. Les activités relatives à l'extraction, à la transformation et à la commercialisation des produits et services forestiers devraient devenir une composante substantielle de son portefeuille d'investissements. Il semble toutefois que beaucoup reste encore à faire au niveau de chaque pays pris individuellement.

46. *Rôle des communautés locales en faveur des DSRP.* Le Plan d'application de Johannesburg fait ressortir l'importance des partenariats avec les communautés autochtones et locales au regard de la mise en valeur des DSRP. Les utilisateurs locaux et les communautés dépendant des forêts sont les principales parties prenantes qui bénéficieront directement de cette ressource et dont on suppose qu'elles sont très concernées par sa conservation et son utilisation viable. La gestion collective des forêts s'est avérée efficace dans des pays aussi différents que l'Inde, le Mexique, le Népal, les Philippines ou la République-Unie de Tanzanie, entre autres. Les initiatives engagées dans ces pays ont non seulement débouché sur un accroissement sensible des revenus et des excédents économiques, mais encore ont eu un effet positif sur les indicateurs sociaux relatifs à la condition de la femme; elles se sont également traduites par une amélioration de la nutrition des petites filles et ont permis d'améliorer l'administration et le contrôle de l'abattage illégal des arbres et d'autres activités illicites.

47. À la lumière de ces expériences positives, les gouvernements sont de plus en plus intéressés par le transfert aux communautés d'utilisateurs, ou le partage avec elles, de la gestion des ressources forestières. Ces communautés devraient par ailleurs conserver leur rôle qui pourrait même s'accroître parallèlement à la tendance générale à la décentralisation et au transfert des responsabilités budgétaires et administratives aux autorités locales. Il convient cependant de promouvoir une participation plus active des communautés à la prise de décisions dans le domaine de l'utilisation et de la conservation des forêts, ainsi qu'à l'exécution de ces décisions. Ces communautés verraient ainsi s'accroître leur part des avantages et bénéficieraient du savoir-faire technique nécessaire à la gestion viable des forêts. Les programmes forestiers nationaux reflètent à cet égard des progrès prometteurs (voir chap. C.3).

48. *Les subventions et leurs incidences sur le déboisement et la dégradation des forêts.* À sa deuxième session, le Forum a invité les pays et les membres du Partenariat sur les forêts à faire le point des connaissances sur les subventions qui peuvent favoriser le déboisement et la dégradation des forêts et à faire rapport sur la question.

49. Les subventions préjudiciables (aussi bien explicites qu'implicites) sont monnaie courante dans les zones de forêts tropicales et de forêts tempérées tant dans les pays en développement que dans les pays développés et, selon des estimations récentes, seraient de l'ordre de 14 milliards de dollars par an (dont 4 milliards pour

les zones tropicales à elles seules). Les subventions implicites (ou dissimulées) peuvent se justifier en faveur des bûcherons et au niveau de la transformation du bois par le faible apport des prix du bois sur pied découlant de l'inefficacité dans le recouvrement de la plus-value et de la baisse artificielle du prix des grumes résultant des restrictions commerciales. Un exemple courant de subvention explicite dans la foresterie est l'appui financier apporté au reboisement et qui peut, s'il n'est pas bien conçu, encourager le déboisement. Les subventions dans d'autres secteurs peuvent également avoir des effets nuisibles sur les forêts. Les subventions agricoles aux cultures, aux plantations et à l'élevage extensif par exemple réduisent la rentabilité relative des peuplements forestiers et leur effet manifeste est l'accélération du déboisement. De plus, certaines subventions du revenu aux fins de la réinstallation encouragent l'immigration sur des terres forestières et incitent souvent à la conversion des terres à d'autres fins et au déboisement.

50. La suppression des subventions préjudiciables va probablement améliorer le climat des activités de gestion durable des forêts et allégera le budget de l'État en éliminant les dépenses superflues. La série de négociations commerciales de Doha offre l'occasion de procéder à une réduction généralisée des subventions agricoles aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Cependant, il s'est avéré très difficile de réduire les subventions préjudiciables dans le secteur forestier en raison des droits acquis. Néanmoins, étant donné les effets néfastes considérables qu'elles peuvent avoir, les subventions devraient constituer un domaine important réclamant dans l'avenir un examen minutieux, la transparence et des mesures.

## **B. Moyens d'exécution**

51. La présente section passe en revue l'état des finances, le transfert d'écotechnologies et le renforcement des capacités en tant que moyens d'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) dans le contexte des aspects économiques des forêts.

### **1. Finances**

52. Il ressort des tendances des investissements dans le monde que le volume de l'aide publique au développement est de 1,5 milliard environ de dollars et pourrait se situer entre 1 milliard 750 millions et 2 milliards de dollars, tout en restant nettement en deçà du chiffre de 5 milliards 670 millions de dollars estimé nécessaire par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les investissements directs du secteur public dans le domaine forestier (tout en représentant une proportion assez importante du total) sont en général en baisse dans la plupart des pays. De surcroît, les investissements du secteur public (intérieurs comme étrangers directs) dans le domaine des forêts sont en augmentation, encore que ce type d'investissement vise un nombre relativement réduit des pays.

53. Une stratégie à long terme pour financer la gestion durable des forêts consiste par conséquent à encourager des flux d'investissements privés éthiques dans le secteur forestier en créant les conditions favorables à de tels investissements. Parallèlement, il faudrait décourager les investissements qui favorisent une piètre gestion ou l'utilisation de bois d'origine illicite. On peut y parvenir en s'attaquant à

des questions telles que la médiocrité des cadres législatifs et directifs, l'inefficacité des institutions, une réglementation excessive, la corruption et l'instabilité des régimes macroéconomiques. En outre, il est nécessaire de mettre en place toute une gamme de moyens de financement et des mesures d'encouragement novateurs afin de donner au secteur privé davantage d'options en matière d'investissement.

54. Si l'on veut éviter une sous-production de biens publics, il faudrait prendre des mesures collectives pour mettre en place et en service des instruments reposant sur les mécanismes du marché afin de favoriser la fourniture de ces biens par le secteur privé. C'est réalisable grâce à des partenariats secteur public-secteur privé. Cependant, le secteur privé ne sera peut-être pas en mesure d'assurer une production durable de biens publics et, partant, le financement public conservera un rôle important.

## **2. Transfert d'écotechnologies**

55. Au nombre des besoins recensés dans les rapports nationaux destinés au Forum figurent les méthodes d'expertise forestière, les techniques de recouvrement de la plus-value, les moyens de paiement des services écologiques relatifs aux forêts, les systèmes de bases de données et les techniques de sylviculture et de gestion des forêts qui accroissent la valeur économique des ressources forestières sans compromettre les avantages écologiques et sociaux qu'elles procurent. Les pays, les organismes de développement et les établissements de recherche ont contribué au développement de ces connaissances et de ces technologies ainsi qu'à leur partage avec les pays qui en ont besoin. Les problèmes de technologie sont définis dans une optique non pas seulement technique mais plus globale, ainsi qu'il ressort des propositions d'action du GIF/FIF.

56. Un grand nombre de banques multilatérales de développement et de donateurs bilatéraux encouragent certes le transfert de technologie grâce à leurs différents projets, mais il est possible de faire beaucoup plus. En particulier, les banques de développement et les organismes bilatéraux peuvent contribuer en favorisant le développement des connaissances et des technologies appropriées, adaptées aux circonstances particulières des pays en développement, en facilitant le transfert de technologie d'un pays en développement à un autre et en encourageant les gouvernements à promulguer des réglementations appropriées propres à promouvoir dans l'avenir l'adoption des écotechnologies disponibles. Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui englobe le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et le Centre mondial d'agroforesterie, dispose d'une initiative pour appuyer le transfert des technologies.

## **3. Renforcement des capacités**

57. Il est reconnu dans plusieurs propositions d'action du GIF/FIF la place importante qu'occupe le renforcement des capacités et des institutions dans la promotion d'une utilisation durable des forêts. Les organismes de développement et les institutions s'occupant de l'assistance technique telles que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la FAO et le CIFOR aident activement les pays à intégrer les questions relatives aux forêts dans leurs stratégies globales de développement. En outre, les analyses et le renforcement des capacités liées à une expertise économique totale des services forestiers ont constitué un important domaine d'intervention au cours des cinq à sept dernières années, expertise qui a

englobé un examen plus global du problème portant sur les aspects économiques ordinaires mais aussi les aspects financiers, sociaux et législatifs.

58. Parallèlement, des initiatives sont en cours pour organiser des programmes internationaux et régionaux de formation et de renforcement des capacités et établir des réseaux professionnels afin de diffuser les pratiques exemplaires en provenance du monde entier. On peut citer à titre d'exemples le Programme for Southeast Asia Economy and Environment (EEPSEA), le Processus de Katoomba sur l'expertise forestière, le programme pour l'utilisation et la conservation des forêts et la biodiversité de l'Institut de la Banque mondiale, le South Asian Network for Development and Environmental Economics et l'initiative pour l'expertise forestière de la FAO.

59. Ces efforts ont permis de constituer de considérables capacités locales et de jeter les bases de l'intégration des problèmes du secteur forestier dans la planification économique globale. Les perspectives d'avenir semblent bonnes et le Forum prévoit de jouer un rôle particulièrement important s'agissant d'indiquer l'orientation stratégique, de catalyser les approches de partenariat entre les différentes parties prenantes et de mettre en place des réseaux professionnels pour faciliter le partage de l'information.

## **C. Thèmes communs devant être examinés**

### **1. Suivi, évaluation et rapports**

60. Étant donné qu'on ne s'est pas suffisamment attelé au suivi, à l'évaluation et aux rapports sur les succès remportés et les obstacles rencontrés dans la gestion durable des forêts, il n'a pas été possible de tirer des enseignements de ce domaine. Dans le contexte des aspects économiques des forêts, cette assertion prend une importance particulière lorsqu'il s'agit de développer les marchés de services écologiques.

61. Une réunion spéciale d'experts envisagée sur le suivi, l'évaluation et les rapports concernera l'établissement de rapports au Forum et il importe de signaler que certaines des activités en cours et prévues commenceront à combler les lacunes dans le domaine des aspects économiques des forêts. Ces activités sont les suivantes : développement et utilisation plus poussés des critères et indicateurs de gestion durable des forêts grâce à la collaboration de la FAO, de l'OIBT, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du CIFOR; collaboration menée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), pour mettre en place un système uniforme permettant d'accéder à l'information forestière et de la partager dans le monde entier, système appelé Service mondial d'information forestière, et efforts correspondants fournis dans la collecte et la gestion de l'information sur les ressources forestières par la FAO, en collaboration avec d'autres partenaires.

### **2. Promotion de la participation de la population**

62. De multiples avantages retirés des forêts reviennent à de nombreuses parties prenantes. Ainsi de pose le problème des avantages à répartir équitablement et des intérêts des diverses parties prenantes à équilibrer. La participation d'acteurs économiques majeurs tels que le secteur privé revêt une grande importance si l'on

veut renforcer les aspects économiques des forêts de façon à promouvoir leur gestion durable. Une large participation des parties prenantes aide à promouvoir la gestion durable par une utilisation pleine et entière des connaissances et des capacités locales, la gestion des conflits sociaux et le partage équitable des avantages. De l'avis général, qui dit gestion durable des forêts dit large participation des divers groupes de parties prenantes à la planification, à la mise en oeuvre et à la gestion ainsi qu'aux résultats du suivi.

63. En général, la tendance semble être à la participation et à l'association de l'ensemble des parties prenantes intéressées aux discussions et à la prise de décisions liées à la gestion des forêts, et ce, au plan national comme international (par l'intermédiaire des programmes forestiers nationaux, par exemple; voir sect. C.3 ci-dessous). Cependant, la participation des populations autochtones et des femmes, par exemple, continue de poser problème et celle des parties prenantes à l'exécution des projets est également relativement faible. Étant donné que la participation consolide et la gestion durable des forêts et la lutte contre la pauvreté, il y a lieu de redoubler continuellement d'efforts à cet égard.

64. Un élément important qui renforce la participation de la population est un régime foncier rationnel et un bon accès aux ressources forestières, régime et accès qui représentent une incitation économique à la gestion durable des forêts. Il a été constaté que des droits de propriété bien conçus et transférables encouragent une utilisation judicieuse des ressources forestières. En matière de répartition des avantages découlant des forêts, il est crucial de s'attaquer aux questions d'accès des collectivités et des familles aux ressources, et la prise en considération des sexes dans cet accès est essentielle à une utilisation optimale des produits forestiers ligneux et non ligneux. L'institution de droits et de redevances sur la récolte de produits forestiers non ligneux (en particulier) peut placer ces produits hors de portée des plus démunis et encourager l'abattage ou le ramassage illégal. Aussi, les réformes législatives liées à l'exploitation des forêts devraient-elles avoir un caractère consultatif et tenir compte de la contribution à la lutte contre la pauvreté.

### **3. Programmes forestiers nationaux**

65. Les programmes forestiers nationaux tiennent dûment compte des aspects économiques des forêts. Les propositions relevant du plan d'action concernant les programmes forestiers nationaux peuvent contribuer dans une grande mesure à renforcer les instruments économiques et les politiques fiscales visant à promouvoir la gestion durable des forêts. Les politiques et mécanismes dont on a instauré un régime foncier, à promouvoir le partage des avantages et à permettre aux communautés locales d'avoir accès aux ressources forestières et de les exploiter contribuent notamment à assurer la répartition équitable des produits forestiers et donc à soulager la pauvreté.

66. D'après une évaluation récente de la FAO, les pays tendent de plus en plus à adopter les principes régissant les programmes forestiers nationaux ainsi que des politiques et stratégies plus progressives et fondées sur une plus large participation de la population. La FAO a également constaté qu'il faudra résoudre des problèmes importants, obtenir notamment un engagement politique au plus haut niveau, établir des liens accrus avec la stratégie de réduction de la pauvreté afin d'assurer le financement adéquat des programmes forestiers nationaux, mettre pleinement à

profit le savoir et l'information en s'employant systématiquement à développer les capacités, en faisant appel à l'expertise et aux moyens financiers du secteur privé et en résolvant les questions de gouvernance, en particulier dans le contexte de la décentralisation et de la dévolution des pouvoirs.

67. Le rôle que jouent les entités externes, telles que le Fonds concernant les programmes forestiers nationaux, coordonné par la FAO, pour la promotion des processus de participation de la population et de la gestion des forêts à l'échelon des collectivités est positif. Ce fonds a déjà servi à encourager les efforts déployés par les collectivités dans plusieurs pays.

#### **4. Un environnement porteur et le rôle des investissements étrangers dans le secteur forestier**

68. Comme il ressort des parties précédentes du document, il s'avère indispensable de modifier les politiques adoptées intéressant le secteur forestier et d'autres secteurs de manière à encourager la gestion écologiquement viable des forêts. Pour créer un environnement propice, il faut notamment s'employer à améliorer la gouvernance et la transparence dans ce secteur mais également dans l'ensemble du secteur économique, veiller à adopter des politiques macroéconomiques complémentaires en ce qui concerne la promotion des investissements, la rationalisation des politiques fiscales et la libéralisation des échanges commerciaux et donner la priorité aux questions forestières dans le cadre de la planification du développement. Les dispositions encourageantes prises par les gouvernements et les organisations internationales en vue de l'adoption de réformes complémentaires dans ces domaines doivent être accrues.

69. S'agissant de l'impact de la mondialisation dans ce secteur, la question des investissements étrangers est également importante. Ces investissements sont actuellement concentrés davantage sur les processus en aval (fabrication de bois de contreplaqué, de pâte à papier, de papier, de meubles, etc.) que sur l'achat de concessions ou de plantations. Étant donné la tendance accrue à la privatisation et à la libéralisation des règlements concernant les investissements étrangers, il est désormais possible d'attirer des investissements importants pour l'ensemble du secteur et en particulier pour l'achat de concessions et de plantations. Ces investissements sont souhaitables dans la mesure où ils créent des emplois et génèrent des revenus et où ils sont assortis d'apports technologiques et qui contribuent à renforcer les compétences en matière de gestion. Toutefois, si ces investissements ne sont pas conformes à des normes appropriées, ils pourraient donner lieu à une exploitation non durable des ressources.

### **III. Conclusions**

**70. Une série de questions liées aux aspects économiques des forêts revêt une importance critique dans le cadre des efforts que déploient les pays en vue de parvenir à assurer la gestion écologiquement viable des forêts.**

**71. La réforme des politiques et activités économiques dans les secteurs autres que le secteur forestier peuvent avoir un impact sur les forêts susceptible de s'avérer beaucoup plus important que celui des activités menées dans ledit secteur. Par exemple, au nombre des questions qui peuvent avoir des incidences sur le secteur forestier on a mentionné la libéralisation des échanges**

commerciaux et les subventions agricoles; aussi convient-il d'en tenir compte au stade de l'élaboration des politiques. Les forêts doivent donc être incluses dans la planification du développement national; sinon, l'impact qui pourrait s'avérer désastreux pour les forêts et les populations dont la subsistance en dépend, et résultant d'autres secteurs, risquerait de ne pas être pris en compte. À cet égard, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les programmes forestiers nationaux constituent des outils prometteurs.

72. Pour la production forestière, le secteur privé est un acteur financier important, voire le principal acteur dans de nombreux cas. Et, d'après les tendances mondiales actuelles, son importance ne fera que croître. La réforme des politiques doit encourager les investissements privés respectueux de l'environnement et tenant compte de l'intérêt commun. Les incitations positives doivent être complétées par des mesures visant à empêcher les investissements indésirables. Le rôle du secteur public, tout en évoluant, demeurera important pour créer un environnement propice aux investissements du secteur privé.

73. La gestion, la conservation et le développement écologiquement viables des forêts concernent éminemment les usagers locaux, les populations et les collectivités qui dépendent de la forêt pour assurer leurs subsistances; ils constituent les principales parties prenantes. Au cours des années à venir, il faudra encourager la participation accrue des collectivités à la gestion des forêts et les associer davantage à la propriété ou à l'usufruit, à la prise de décisions concernant la gestion, ainsi qu'à l'application des décisions.

74. Aux fins de la gestion écologiquement viable des forêts, il importe d'adopter des approches fondées sur la coopération aux échelons national, régional et international. Tel est le cas en particulier dans le cadre de la mondialisation qui implique la collaboration internationale et l'établissement de partenariats s'appuyant notamment sur les réseaux de coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

#### **IV. Questions à examiner**

75. Le Forum souhaitera peut-être :

a) Prier instamment les pays d'inclure la gestion écologiquement viable des forêts dans leurs stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté, en particulier dans leurs documents de stratégie de réduction de la pauvreté et dans les programmes forestiers nationaux;

b) Prier instamment les pays d'encourager les investissements responsables du secteur privé, grâce à l'adoption de mesures d'incitation appropriées, y compris de politiques visant à assurer que la production de bois est écologiquement viable et conforme aux objectifs sociaux;

c) Prier instamment les pays de prendre les mesures voulues afin d'accroître le recouvrement de la plus-value découlant de l'exploitation des ressources forestières et effectuer les réinvestissements nécessaires aux fins de la gestion écologiquement viable des forêts;

d) Inviter les organisations membres du Partenariat sur les forêts à appuyer les activités visant à aider les pays à prendre en compte le prix de revient complet des produits et services forestiers ligneux et non ligneux, et à mettre au point des mécanismes de financement pour les services visant à assurer la gestion écologiquement viable des forêts;

e) Prier les pays de procéder à l'examen minutieux des questions de gouvernance, de la capacité touchant l'application des lois, ainsi que de la législation et des règlements concernant les forêts, en vue de réduire les pratiques illégales et d'adopter des mesures plus strictes pour empêcher l'acquisition de produits ligneux produits illégalement;

f) Encourager les pays à continuer d'élargir leur accès au marché pour les produits et services forestiers en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, de manière à promouvoir simultanément le commerce et la gestion écologiquement viable des forêts;

g) Prier instamment les pays de promouvoir la collaboration régionale et internationale aux fins de la gestion écologiquement viable des forêts, en particulier en mettant à profit les possibilités offertes par les négociations commerciales de Doha, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable;

h) Prier instamment les pays d'encourager la participation accrue des collectivités locales et des groupes autochtones à la prise de décisions et à leur application touchant la gestion des forêts, et inciter les pays à appuyer les mesures prises telles que la décentralisation fiscale et administrative, la participation de tous les groupes, et la clarification des droits de propriété;

i) Prier instamment les pays et les organisations compétentes de poursuivre l'amélioration des systèmes de collecte et de diffusion en temps voulu d'informations sur la production, la consommation, le commerce et les prix des produits forestiers ligneux et non ligneux afin de promouvoir la transparence des marchés.

#### Notes

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 22* (E/2001/42/Rev.1), deuxième partie, chap. I, sect. B, résolution 1/1, par. 4 b).

<sup>2</sup> FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No 30822.

<sup>4</sup> Ibid., vol. 1760, No 30619.

<sup>5</sup> Disponible sur Internet à l'adresse <[http://lnweb18.worldbank.org/eap/eap.nsf/Attachments/FLEG\\_S9-2/\\$File/9+2+Ministerial+Declaration+-+FLEG.pdf](http://lnweb18.worldbank.org/eap/eap.nsf/Attachments/FLEG_S9-2/$File/9+2+Ministerial+Declaration+-+FLEG.pdf)> (consulté le 10 avril 2003).

<sup>6</sup> *Recueil des Traités* des Nations Unies, vol. 993, No 14537.

<sup>7</sup> Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale; voir également A/56/326, annexe.

<sup>8</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.